

# Négociation Annuelle Obligatoire : RIEN !

## Les patrons se moquent des salarié(e)s

Le contenu du projet d'accord collectif national NAO 2009 a été présenté par les patrons lors de l'ultime séance de négociations du 16 février 2010 :

- Augmentation de 0,7 % du salaire brut annuel à compter du 1<sup>er</sup> février.  
**Ce n'est pas l'aumône, mais ça y ressemble !**
- Revalorisation des RAM de 1,5 % de la classification de T1 à T3 et de 1 % des autres RAM.  
**Là, il s'agit vraiment d'aumône. Pour celles et ceux qui sont au niveau de la RAM de T2, c'est 23€ bruts mensuels de revalorisation !**
- Création d'un groupe de travail « ayant pour objectif d'étudier la possibilité d'introduire un dispositif de reconnaissance de la progression dans l'emploi des salariés ».  
**Langue de bois de chez langue de bois !**
- En cas de promotion, l'évolution salariale passerait au minimum à 50 % du différentiel entre les 2 RAM, là où il était auparavant à 35 %.  
**On est bien loin des 100 % revendiqués fort justement !**

**Cet accord « vide » a été rejeté par les 7 syndicats !**  
**« Beau succès Monsieur Vergne ! »**

Au-delà des seules revendications salariales, comme le prévoit la loi, **Sud** a proposé des revendications sur les autres domaines :

- l'emploi,
- les perspectives et évolutions de carrière,
- l'égalité professionnelle,
- la protection sociale, et plus particulièrement les retraites,
- le temps de travail,
- l'organisation et les conditions de travail,
- la situation des séniors,
- les pratiques managériales,
- la politique commerciale.

Les patrons n'ont lâché que quelques miettes sur les rémunérations, méprisant toutes les autres revendications des salarié(e)s et de leurs syndicats.

**Sud** continue à dire qu'il est juste et légitime de revendiquer notamment :

- ➔ un salaire minimum de 1 500 € nets par mois,
- ➔ une augmentation générale qui prend en considération les pertes de pouvoir d'achat, non seulement de 2009, mais aussi des années antérieures.

**Il est temps pour les salarié(e)s de construire le nécessaire rapport de force pour empêcher les patrons d'imposer ce qu'ils veulent**

L'exécutif national

Paris, le 17 février 2010

N° 3-2010

J.Bonnard – M.Brugnooge – D.Gilot – J.L.Kerenflec'h

JF.Largillière – B.Meyer – J.L.Pavlic – C.Perrin – S.Rodier – P.Saurin

Union  
syndicale  
**Solidaires**

